DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

N° 23

OBJET :

Conseil des ainés : prolongation du mandat des membres-modification de la charte et du règlement de fonctionnement

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30), Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH	Procuration à M. DAUX
M.DALOYAU	Procuration à M. ARNOULT
M.GALLIMIDI	Procuration à M. GUIRAUDET
M.CUSMANO	Procuration à Mme SOUMAT
Mme ANGELO	Procuration à Mme DUHALDE
Mme GROSJEAN	Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. GELLER	Procuration à M. SAURAY
M. TAYBI	Procuration à Mme BERRA
Mme DARROUX	Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX	Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA	Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON	
M. ESKENAZI	Procuration à M. ZUILI (à partir de 20h30)
M. BOUTRON	Procuration à Mme CHENET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Christian WISS

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles le : - 1 JUIL. 2025

Publiée le : - 2 JUIL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire, Montmorency le : - 2 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Secrétariat Général
AMS/FH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION N°23

OBJET : CONSEIL DES AINES : PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES-MODIFICATION DE LA CHARTE ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24 en date du 31 mars 2022 portant création du Conseil des Ainés, adoption de la charte constitutive et du règlement de fonctionnement,

Considérant que le Conseil des Ainés a été installé en séance plénière le 22 juin 2022,

Considérant l'intérêt des actions mises en place par le Conseil des Ainés et qu'il est opportun de permettre aux Ainés de poursuivre leurs actions pendant une année supplémentaire, soit jusqu'au 22 juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales du 10 juin 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE la prolongation d'une année du mandat des membres du Conseil des Ainés, jusqu'au 22 juin 2026

APPROUVE la modification de l'article III de la charte et de l'article IV - a du règlement de fonctionnement du Conseil des Ainés

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Christian WISS
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTMORENCY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Val-d'Oise

Maxime THORY
Maire de Montmorency